

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Appel d'offres ouvert
Montant supérieur au seuil de 143 000€HT

CCIC/DG/2025.024



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet de l'accord cadre :

L'accord cadre est relatif à la fourniture et livraison de fontaines à eau et bouteilles d'eau et autres boissons sans alcool et accessoires sur les différents sites de la Haute-Corse de la C.C.I.de Corse

Durée de l'Accord Cadre :

04 ans non-renouvelable

Lieux d'exécution :

Palais consulaire, Port de commerce de Bastia, Aéroport de Bastia, Aéroport de Calvi, Port de l'Ile Rousse, Antennes de Corte, de Ghisonaccia, de Calvi et de l'Ile Rousse

Nomenclature Européenne CPV :

15981000-8/ Eau minérale et 15980000-1/ Boissons sans alcool

Caractéristiques principales :

Fourniture de fontaines à eau, bonbonnes, bouteilles et autres boissons sans alcool.

Variantes :

Les variantes sont autorisées : le candidat peut proposer des gobelets différents dans le cadre d'une variante.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, le Pouvoir Adjudicateur passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. La présente procédure regroupe 09 (neuf) lots :

Lot 1 : Hôtel Consulaire

Lot 2 : Port de Bastia

Lot 3 Port de Ile Rousse

Lot 4 : Aéroport de Bastia

Lot 5 Aéroport de Calvi Ste Catherine,

Lot 6 : Antenne de Ile Rousse

Lot 7 : Antenne Ghisonaccia
Lot 8 : Antenne de Corte

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert- définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-2.1° ; R2161-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un minimum et un maximum.

Lot 1 : Hôtel Consulaire : Minimum annuel : 600€ /Maximum annuel : 10 000€

Lot 2 : Port de Bastia : Minimum annuel : 4 000€/Maximum annuel : 16 000€

Lot 3 : Port de Ile Rousse : Minimum annuel : 500€/Maximum annuel : 4 000€

Lot 4 : Aéroport de Bastia : Minimum annuel : 500€/Maximum annuel : 5 000€

Lot 5 : Aéroport de Calvi Ste Catherine : Minimum annuel : 500€/Maximum annuel : 4 000€

Lot 6 : Antenne de Ile Rousse : Minimum annuel : 50€ /Maximum annuel : 1500€

Lot 7 : Antenne Ghisonaccia : Minimum annuel : 50€ /Maximum annuel : 1500€

Lot 8 : Antenne de Corte : Minimum annuel : 50€ /Maximum annuel : 1500€

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R2191-3 à R2191-62 du Code de la Commande publique.
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts à toutes les sections comptables

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>)

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste de références pour des fournitures similaires sur les trois dernières années

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres :

Le 05 août 2025 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- De leurs garanties financières
- De leur capacité technique,
- De leurs compétences et moyens professionnels,
- La liste de références relatives à la réalisation des fournitures

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées et classées par le Pouvoir Adjudicateur selon les critères suivants

- Prix de la fourniture (70%)
- Délai de livraison (20%)
- Mémoire technique (10%) à l'aune de:
 - Diversité de la gamme de produits proposés
 - Les performances en matière de protection de l'environnement (produits biodégradables, produits issus du commerce équitable, recyclage,...)

Durée de validité des offres :

06 mois

Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur :

2025.024

Renseignements Administratifs et techniques :

Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>)

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano
20407 Bastia Cedex
Tel :04.95.32.88.66 Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffé du Tribunal Administratif de Bastia, villa Montépiano, F-20407 Bastia.
E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.
Tél. (+33) 495328866
Fax (+33) 495323855
Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr :

- D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.
- D'un référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 01 juillet 2025

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 01 juillet 2025